

Angers, le 3 juin 2025

La présidente de l'Université d'Angers

M. Philippe Baptiste
Ministre de l'Enseignement
supérieur et de la recherche

Réf. : Cabinet – FG/LC – 25/19
Suivi : Cabinet de la présidente
Tél. : 02 41 96 23 63
Mail : cabinet@univ-angers.fr

Monsieur le Ministre,

Le 12 juin prochain, l'Université d'Angers votera un budget rectificatif à nouveau déficitaire, événement coïncidant avec la fin de l'accompagnement ministériel par l'IGESR et des échanges aussi transparents que constructifs et enrichissants. Le pilotage de l'établissement est affiné et de nouvelles mesures sont prises depuis le début de l'année 2025 pour accélérer le redressement budgétaire de l'université. Une trajectoire responsable de retour à l'équilibre à l'horizon de 2028 est définie, au prix d'efforts très significatifs sur la masse salariale de l'établissement et, faut-il le souligner, au risque de fragiliser son excellence académique et les besoins d'enseignements du territoire, en dynamique constante depuis plusieurs années.

Parmi ces mesures, le Conseil d'administration sera amené à voter *l'attribution* sur trois ans de 25% des postes d'enseignants-chercheurs de l'Université, libérés par mutation ou retraite, et le non-remplacement dès maintenant d'une vingtaine de personnels administratifs et techniques à la suite de départs à la retraite et de fins de contrats à durée déterminée. En parallèle, tous les autres leviers à la main de l'établissement sont activés, notamment l'adaptation de l'offre de formation, la sécurisation de nos relations avec la Région Pays de la Loire et l'optimisation des ressources propres.

L'Université d'Angers a ainsi pleinement pris ses responsabilités, avec une conscience aiguë des efforts à consentir dans un contexte budgétaire national fragile et avec une loyauté jusque-là sans faille aux directives gouvernementales. Mais la sous-dotation historique de l'établissement, estimée à 32 millions d'euros selon les comparaisons permises par la méthode P2CA (année 2022) dont la mise en œuvre a été accompagnée par l'IGESR, ne peut être intégralement compensée par l'établissement lui-même sans mettre en péril ses capacités d'action et ses résultats jusque-là exemplaires.

Cette situation est également source d'importantes inquiétudes, à la fois au sein de la communauté universitaire - accablée et profondément inquiète par les mesures devant être prises - mais aussi au sein du territoire, amenant Monsieur le Ministre et Maire d'Angers et Madame la Rectrice à réaffirmer leur soutien tout en s'exprimant en faveur d'un maintien du nombre d'étudiants à Angers.

C'est précisément ce que nous exprimerons le 11 juillet prochain lors de notre audition par les sénateurs Laurence Garnier, Pierre-Antoine Lévi et David Ros dans le cadre de leur mission d'information consacrée à la situation financière des universités.

L'avenir de l'établissement et les besoins socio-économiques du territoire exigent en effet que nous soyons en mesure de nous consacrer efficacement à nos missions de service public : la formation, la recherche et l'innovation.

Il faut rappeler, de ce point de vue, que l'Université d'Angers est une université pluridisciplinaire avec une faculté de Santé. Sachez par exemple, en se limitant aux métiers en tension et prioritaires pour l'Etat et notre région, que 6 419 étudiants sont inscrits à la faculté de santé, que notre IUT – le 1^{er} IUT de France en termes de réussite – compte 2022 étudiants et que notre université possède une école d'ingénieur Polytech qui accueille 862 étudiants. Sachez également que notre université compte 27 unités de recherche, qu'elles se placent au 625^e rang dans le classement CWUR qui vient de paraître, devant par exemple Poitiers, Tours, Reims ou Pau, et qu'elles participent activement au développement et à l'attractivité de la région et au-delà. Enfin, l'Université d'Angers assume pleinement son rôle de chef de file scientifique du PUI-PREDICT un projet déterminant pour accélérer l'innovation et la valorisation sur le territoire.

Ces atouts et ces forces nous obligent. Notre établissement est attendu par ses habitants, son territoire, les élus, les collectivités, les entreprises pour continuer de répondre aux enjeux qui sont les nôtres. Et à travers l'université, c'est aussi l'Etat qui est attendu pour jouer pleinement son rôle d'aménageur du territoire. C'est bien là la raison de la mobilisation unanime depuis novembre dernier des parlementaires et élus locaux aux côtés de l'établissement, notamment Christophe Béchu, ancien Ministre et Maire de la Ville d'Angers, Stella Dupont, députée et Stéphane Piednoir, sénateur. Nous regrettons d'ailleurs que le courrier que ceux-ci ont adressé à votre prédécesseur en fin d'année 2024, en explicitant leur soutien et en demandant d'être reçus, soit demeuré sans réponse. Il pourrait être opportun, si vous l'estimez utile, qu'un échange avec ces derniers soit envisagé.

Nous sommes prêts à répondre aux attentes du territoire dans le cadre de nos projets qui sont aussi matures qu'ambitieux. Citons notamment le déploiement d'une programmation renforcée pour le dispositif Territoire Universitaire de Santé qui vise à lutter contre les déserts médicaux, l'ambition de faire émerger une vision unifiée de l'enseignement supérieur local à travers la création d'un Etablissement Public Expérimental angevin avec les acteurs publics et EESPIG locaux (travaillant à ce sujet avec les parlementaires du département pour l'inscription à l'ordre du jour du Parlement d'une proposition de loi visant à allonger la durée de l'ordonnance de 2018), la création d'un continuum de formation bac-3/bac+8 pour répondre aux besoins en recrutement de trois grandes industries d'électronique dans le choletais (Thalès, Bodet et Lacroix) ou encore l'accueil à la fin de l'année 2025 de Timothy Wai, éminent chercheur canadien spécialisé dans les maladies rares (dossier travaillé avec l'INSERM et le CNRS en vue de créer à Angers le 1^{er} centre européen dédié aux maladies mitochondriales). Nos ambitions sont sources d'innovation, y compris en matière d'accès au logement étudiant, thématique sur laquelle nous travaillons avec vos services et ceux du Ministère du Logement. Ce sont là autant d'exemples de notre engagement en faveur du service public et du territoire.

Une clarification de votre part viendrait apaiser le sentiment d'injustice et de défiance grondant fortement au sein de notre communauté, sentiment partagé par les directrices et directeurs des huit composantes qui sont unanimement signataires de ce courrier. Ce sentiment se trouve amplifié, enfin, par l'information, qui a été portée à notre connaissance, que l'IGESR est missionnée pour accompagner les établissements les plus

riches à mieux mobiliser leur trésorerie – établissements dont le nombre s'avère d'ailleurs plus important qu'initialement annoncé. Les données du Rapport annuel de performance 2024 indiquent près de 3,955 milliards d'euros de trésorerie dans les universités alors qu'au budget rectificatif que l'UA présentera le 12 juin, la trésorerie prévisionnelle de l'établissement au 31 décembre 2025 sera sous le seuil prudentiel.

Nous écrivons ce courrier à l'heure où la sous-direction des systèmes d'information et études statistiques (SIES) annonce une augmentation de +1,6% du nombre d'étudiants inscrits à la rentrée 2024 dans l'enseignement supérieur et il est attendu + 0,8 % d'étudiants à la rentrée 2025. Pour l'Université d'Angers, cette augmentation a été en 2024-2025 de +3,5% (753 étudiants). À notre échelle et en responsabilité, il nous semble inconcevable de ne pas accueillir tous ces jeunes qui souhaitent s'inscrire à l'université. C'est l'essence même de notre mission de service public de permettre à ces jeunes d'accéder à un diplôme - d'autant que l'Université d'Angers affiche depuis plus de 10 ans des taux de réussite en licence parmi les meilleurs en France. Soulignons à ce propos qu'avec encore cette année 14 points de plus par rapport à la moyenne nationale en matière de réussite en licence, l'Université d'Angers fait économiser chaque année plus de 9 millions d'euros à la nation dès la première année de licence, somme conséquente qui s'ajouterait au déficit de l'Université si elle n'avait pas mis en place les processus qui font la réussite de ses étudiants. Cette réussite est à mettre au bénéfice de l'établissement et de ses personnels, dans le cadre d'un budget constant, et nécessiterait reconnaissance.

En conclusion, dans la perspective de maintenir la capacité de l'Université d'Angers à remplir pleinement ses missions de service public, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'assurer enfin le rattrapage pérenne de notre dotation budgétaire.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour échanger plus en détail sur cette situation plus que préoccupante et souhaitons pouvoir échanger avec vous et les élus et parlementaires précités du territoire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Françoise GROLLEAU
Présidente de l'Université d'Angers

Cédric ANNWEILER
Doyen de la Faculté de Santé

François PANTIN
Directeur de l'IAE Angers – Ecole Universitaire de Management

Patrice MANGEARD
Directeur de l'IUT Angers-Cholet

Frédéric LARDEUX
Directeur de la Faculté des Sciences

Jean-René MORICE

Directeur de l'ESTHUA, Institut national de tourisme – INNTO France

Fabrice GUERIN
Directeur de Polytech Angers

Valérie BARBE
Directrice de la Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines

Christophe DANIEL
Directeur de la Faculté de Droit, Economie et Gestion

Copie :

Katia Béguin, Rectrice de l'Académie de Nantes
Philippe Chopin, Préfet de Maine-et-Loire
Christophe Béchu, Maire de la Ville d'Angers
Stéphane Piednoir, Sénateur de Maine-et-Loire
Stella Dupont, députée de Maine-et-Loire